

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 22 février 2023

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 13/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le, 22 février, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
CHÂTRES	M. BRAC DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	
LA HOUSSAYE EN BRIE	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	M. LEVASTRE
MARLES EN BRIE	Mme BENECH	Mme CHEVALIER
MORTCERF	M. BOUVIER	M. BIMBASIC
NEUFMOUTIERS	M. GUATERI	M. POUILLOT
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

Absents

CHATRES : M. ROLLIN

CREVECOEUR EN BRIE : M. POUPINOT

Secrétaire de séance : M. Jacques COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
 - Installation des nouveaux délégués des communes de Bernay-Vilbert et Mortcerf ;
 - Acquisition du terrain côté station d'épuration à La Houssaye-en-Brie appartenant à l'Etat ;
- **FINANCES**
 - Rapport d'orientation budgétaire pour la fixation des prix de vente de l'eau potable et de l'assainissement ;
 - Compte de gestion pour l'exercice 2022 ;
 - Compte administratif pour l'exercice 2022 ;
 - Affectation du résultat pour l'exercice 2022.
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Approbation de la convention unique annuelle pour les missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne – exercice 2023.
- Questions diverses.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

1. **ADMINISTRATIF : Installation des nouveaux délégués des communes de Bernay-Vilbert et de Mortcerf**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DCM22.62 du 14 décembre 2022 de la commune de Bernay-Vilbert pour l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du SIAEPA ;

Vu la délibération n°06/2023 du 26 janvier 2023 de la commune de Mortcerf pour l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du SIAEPA ;

M. le Président a exposé aux membres du Comité syndical que suite à des démissions de délégués dans la commune de Mortcerf et de nouvelles élections dans la commune de Bernay-Vilbert, nous devons installer les nouveaux membres au sein du Comité.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a déclaré installer :

- Pour la commune de Bernay-Vilbert :
 - **Comme membres titulaires** : Mme Sandrine RENE et Mme Emilie DESMARECAUX ;
 - **Comme membres suppléants** : Mme Amélie BROcq et M. Philippe SPITZ.
- Pour la commune de Mortcerf
 - **Comme membres titulaires** : M. Christian BOUVIER et M. Slobodan BIMBASIC ;
 - **Comme membres suppléants** : Mme Nadine BOUMAZA et Mme Sandra CROULARD.

2. **ADMINISTRATION : Acquisition des terrains chemin de Fer à La Houssaye en Brie à l'Etat**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1311-11 ;

M. le Président informe les membres du Comité syndical que l'Etat a souhaité aliéner les parcelles ZE 73, 139, 140, 141 et 142 situées sur la commune de La Houssaye en Brie d'une superficie totale de 5 714 m². Ces parcelles constituent en partie l'assiette foncière sur laquelle la station d'épuration est en partie édifiée.

Lors de nos échanges avec la DGFIP Seine-et-Marne – division Domaine (Cession) à Melun, la valeur de ces parcelles a été estimée par le service Domaine à 10 000.00€.

L'acquisition de ces parcelles permettrait l'aménagement, l'élargissement et une meilleure mise en sécurité de la station d'épuration de La Houssaye en Brie en cas d'augmentation de la population.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé l'acquisition des parcelles non-bâties suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
ZE	73, 139, 140	Les grosses racines	1 785 m ²
ZE	141 et 142	Les grosses racines	3 929 m ²

Pour la valeur estimée par le service Domaine d'un montant de 10 000.00€.

Le Comité syndical a autorisé M. le Président, Marc CUYPERS, à établir et à signer au nom du SIAEPA LA HOUSSAYE tous les documents et actes subséquents.

3. **FINANCES : Rapport d'orientation budgétaire - exercice 2023**

M. le Président a donné lecture du rapport d'orientation budgétaire concernant les différents tarifs pour l'eau potable et de l'assainissement collectif, les futurs travaux et divers projets sur l'ensemble du territoire.

Avec ce rapport, M. le Président voulait montrer aux membres du Comité syndical les enjeux du territoire sur les années à venir.

Une étude sur l'harmonisation des prix de vente de l'eau potable (7 communes) et de l'assainissement collectif (9 communes) sera menée courant 2023. De plus, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera élaboré avec le groupe de travail.

Voici les propositions exposées au Comité syndical :

○ **Prix de vente de l'eau potable (7 communes)**

	BERNAY-VILBERT	CHÂTRES	CREVECOEUR EN BRIE	LA HOUSSAYE EN BRIE	LES CHAPELLES -BOURBON	MARLES EN BRIE	MORTCERF
Service Eau potable							
Abonnement	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €
Prix de vente d'eau	2.1132 €	2.7536 €	1.65 €	1.65 €	1.65 €	1.65 €	2.6360 €
Redevance AESN/VNF							
Prélèvement de l'eau	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €
Pollution domestique	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.22 €
Voie navigable (VNF)	0.0095 €	0.012 €	-	-	-	-	-

○ **Prix de vente de l'assainissement collectif (9 communes)**

	Bernay-Vilbert	Châtres	Crèvecœur en Brie	La Houssaye en Brie	Les Chapelles-Bourbon	Marles en Brie	Mortcerf	Neufmoutiers en Brie	Plessis Feu Aussoux
Service Assainissement									
Abonnement	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €
Vente Assainissement	1.9456 €	1.55 €	1.96 €	1.96 €	1.96 €	1.96 €	2.13 €	1.96 €	1.95 €
Redevance AESN									
Réseau de collecte	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €

○ **Tarifs sur les prestations de service assainissement collectif (9 communes)**

Désignations	Communes	Prix HT	TVA
Contrôle de conformité pour cession	Toutes	180.00€	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de contre-visite	Toutes	130.00€	Taux de TVA en vigueur
Contrôle établissements industriels	Toutes	sur devis	Taux de TVA en vigueur

○ **Tarifs sur les prestations de service assainissement non-collectif (5 communes)**

Désignation	Communes		Prix HT	Taux TVA
Contrôle de conception et d'exécution	Toutes	Conception	140.00 €	Taux de TVA en vigueur
		2 ^{ème} contrôle	70,00 €	Taux de TVA en vigueur
		Exécution	180.00 €	Taux de TVA en vigueur
		2 ^{ème} contrôle	135.00 €	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de conformité pour cession	Toutes		185.00 €	Taux de TVA en vigueur
		Contre-visite	130.00 €	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de bon fonctionnement	Toutes	Tous les 6 ans	sur devis	Taux de TVA en vigueur

○ **Autres prestations sur l'eau potable (7 communes)**

Désignation	Communes	Prix HT	Taux TVA
<i>Ouverture/Fermeture concessions d'eau</i>	Toutes	30.00 €	Taux de TVA en vigueur
<i>Taxe de raccordement au réseau d'alimentation eau potable</i>	Toutes	240,00 €	Taux de TVA en vigueur

○ **Participation Financière à l'assainissement collectif (9 communes)**

Constructions nouvelles ou raccordement au réseau d'assainissement collectif			
Usage d'habitation	2 000.00 €		
Bureaux, commerce et artisans, ateliers, bâtiments agricoles, entrepôts, stockage	2 500.00€		
Etablissements industriels	4 000.00 €		
Hôtel	2 000.00 €	+ 250.00 € par chambre	
Immeubles collectifs	2 000.00 €	+ 1 000.00 € par logement supplémentaire à partir du 2 ^{ème} logement	
Constructions existantes - extensions			
Hôtel		250.00 € par chambre	
Immeubles collectifs		1 000.00 € par logements supplémentaires	

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé l'ensemble des tarifs proposés et a validé la mise en place d'un début d'harmonisation des prix de vente de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'instauration d'un abonnement sur les services eau potable et assainissement collectif sur l'ensemble des communes du territoire syndical.

4. FINANCES : Compte de gestion exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que tout est exact,

Après avoir délibéré, le Comité syndical a déclaré que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur (M. le Président) n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. FINANCES : Compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Fabrice STEFANIK

Le Comité a examiné le compte administratif 2022 qui s'établit comme ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	1 570 568.65 €	1 412 597.09 €	-157 971.56 €	437 574.64 €	279 603.08 €
	Section d'investissement	1 468 464.34 €	1 731 342.81 €	262 878.47 €	-125 002.43 €	137 876.04 €
	Budget s/total	3 039 032.99 €	3 143 939.90 €	104 906.91 €	312 572.21 €	417 479.12 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	717 988.53 €	720 005.00 €	2 016.47 €	-	2 016.47 €
	Budget s/total	717 988.53 €	720 005.00 €	2 016.47 €		419 495.59 €
Budget Total (réalisations et restes à réaliser)		3 757 021.52 €	3 863 944.90 €	106 923.38 €	312 572.21 €	419 495.59 €

Le résultat brut global de clôture 2022 du budget principal est donc de 106 923.38 €
 Le résultat net global de clôture 2022 est donc de 419 495.59 €

Annexe Service Eau

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	751 954.80 €	513 788.38 €	-238 166.42 €	435 488.28 €	197 321.86 €
	Section d'investissement	373 899.51 €	243 046.61 €	-130 852.90 €	0.00 €	-130 852.90 €
	Budget s/total	1 125 854.31 €	756 834.99 €	-369 019.32 €	435 488.28 €	66 469.96 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	187 665.87 €	36 581.00 €	-151 084.87 €	-	-151 084.87 €
	Budget s/total	187 665.87 €	0.00 €	-151 084.87 €	-	-151 084.87 €
Budget Total (Réalizations et restes à réaliser)		1 313 520.18 €	793 415.99 €	-520 104.19 €	435 488.28 €	-84 615.91 €

Annexe Service Assainissement

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	818 613.85 €	898 248.71 €	79 634.86 €	1 677.74 €	81 312.60 €
	Section d'investissement	1 094 564.83 €	1 484 903.20 €	390 338.37 €	-125 002.43 €	265 335.94 €
	Budget s/total	1 913 178.68 €	2 383 151.91 €	469 973.23 €	-123 324.69 €	346 648.54 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	530 322.66 €	683 424.00 €	153 101.34 €	-	153 101.34 €
	Budget s/total	1 011 479.02 €	493 871.02 €	153 101.34 €	-	153 101.34 €
Budget Total (Réalizations et restes à réaliser)		1 848 068.36 €	1 451 857.62 €	623 074.57 €	-123 324.69 €	499 749.88 €

Annexe Service Assainissement non collectif

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	0.00 €	560.00 €	560.00 €	408.62 €	968.62 €
	Section d'investissement	-	3 393.00 €	3 393.00 €	0.00 €	3 393.00 €
	Budget s/total	0.00 €	560.00 €	3 953.00 €	408.62 €	4 361.62 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	-	-	-	-	-
	Budget s/total	-	-	-	-	-
Budget Total (Réalizations et restes à réaliser)		0.00 €	560.00 €	3 953.00 €	408.62 €	4 361.62 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé le compte administratif du SIAEPA LA HOUSSAYE pour l'exercice 2022.

6. **FINANCES : Affectation du résultat exercice 2022**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Le Comité Syndical a délibéré et a décidé d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation :

Résultat de l'exercice :	157 971.56 €
Résultat antérieur reporté :	437 574.64 €
Plus-value sur cession d'actif	0.00 €

Soit un total en exploitation : 279 603.08 € au compte R002

Affectation globale d'investissement :

Résultat de l'exercice : 137 876.04 € au compte R001

Restes à réaliser :

Excédent de financement :	720 005.00 €
Besoin en financement :	-717 988.53 €

7. **RESSOURCES HUMAINES : Approbation de la convention unique annuelle pour les missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne – exercice 2023**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023, relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu la convention unique annuelle 2023, relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité/l'établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Après avoir délibéré, le Comité syndical a adhéré à la convention unique annuelle pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'externalisation de la facturation – SUEZ Eau France
La mise en route de l'externalisation a connu quelques problèmes sur les communes historiques, 132 factures surestimées ont dû être recalculées, l'accès à l'agence en ligne ne permettait le paiement ou la création d'un compte, des incidents avec Orange ayant empêchés les abonnés d'accéder au Centre d'appels. Le service administratif a dû gérer un certain nombre d'appels et de problèmes par jour. Malgré la communication faite début novembre 2022, beaucoup d'abonnés se sont mépris sur l'externalisation de la facturation. M. le Président a rappelé aux membres du Comité syndical d'expliquer de nouveau dans les conseils municipaux que le SIAEPA LA HOUSSAYE a souscrit une prestation de services avec la société SUEZ Eau France pour une durée de 5 ans, qu'il reste décisionnaire sur les prix, les travaux et les réparations et propriétaire de son fichier d'abonnés.
- Travaux sur le territoire
 - Création d'un réseau d'assainissement rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie. La société SADE CGTH a installé le chantier, le 6 février, le matériel a été stocké dans l'enceinte de la station d'épuration pour plus de sécurité. Les travaux de sondage ont débuté le 13 février. La prochaine réunion aura lieu le 28 février.
 - Réhabilitation du château d'eau de Bernay-Vilbert : la réception du chantier a été effectuée le 22 février au matin, quelques réserves ont été soulevées (de petites interventions), mais elles devraient être levées rapidement.
 - Hameau de Pompierre lot 3 – raccordement des particuliers. Le chantier devrait reprendre le 27 février au matin. Nous avons mandaté le bureau d'études Test Ingénierie afin d'effectuer les contrôles de raccordement des particuliers.
 - Marché - création d'un réseau d'assainissement rue Max Néraud à Mortcerf. Le marché a été mis en ligne le 31 janvier au matin, 17 entreprises ont téléchargé le dossier, 9 entreprises sont venues visiter le futur chantier (PIAN Entreprise, SADE CGTH, SETA Environnement, Société Régionale de Travaux, TERE, SOTRABA, La Limousine, VIA TP et QUINCY TP). La Commission d'appel d'offres se réunira le 27 mars au matin.
- M. Cuypers, président, a annoncé l'arrivée d'un nouvel agent technique début janvier 2023. Il s'est très bien intégré au groupe.
- M. le Président annonce que nous allons lancer le recrutement d'un adjoint administratif, début mars, pour une durée de 35 heures.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CHAPELLES-BOURBON
Siret 257 700 047 00026

Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD



Affiché le 27 février 2023

